Revalorisation de la NBI pour les secrétaires de Mairie

Actualité législative publié le **04/04/2022**, vu **1012 fois**, Auteur : Maître Vincent GUISO

La NBI des secrétaires de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants est revalorisée par décret du 28 février 2022.

Nous l'évoquions dans une précédente lettre : les petites Communes, coincées entre le manque d'attractivité de la fonction de secrétaire de marie et l'interdiction de déléguer certaines des tâches au privé, interpellaient le Gouvernement.

Sa réponse vient, avec un décret n° 2022-281 du 28 février 2022.

La NBI des secrétaires de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants est portée de 15 à 30 points, soit un surplus mensuel brut de 72,90 €.

S'il ne faut pas bouder son plaisir, il n'est pas certain que cela suffise à renverser la table.

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés